

id'a
L'ISLE D'ABEAU

mh
MAISON DES HABITANTS
m.COLUCCI

INFORMATIONS MODALITÉS DE PAIEMENT

**Des factures périscolaires
et extrascolaires**

À compter du 1^{er} juin 2025, il ne sera plus possible de régler vos factures en espèces ou chèques auprès de la Maison des habitants Michel Colucci. Présentation des possibilités de paiement.

CE QUI CHANGE

Il ne sera plus possible de régler les factures en espèces ou par chèque directement à la Maison des Habitants Michel Colucci. Pour faciliter vos paiements, plusieurs solutions dématérialisées ou de proximité sont mises à votre disposition.

MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Périodicité des factures : mensuelle

Date de paiement des factures : à réception et au plus tard le 20 du mois

MODE DE PAIEMENT ACCEPTÉS :



Prélèvement automatique

- Autorisation de prélèvement SEPA signée (prélèvement le 20 du mois)



Prélèvement dématérialisé

- Par carte bancaire ou prélèvement à l'échéance via le Portail Famille
- Via le site de la Direction Générale des Finances Publiques : www.payfip.gouv.fr



Paiement en espèces

- Montant maximum de 300 €, chez les buralistes ou partenaires agréés : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>



Carte bancaire

- Chez les buralistes ou partenaires agréés, uniquement avec la facture comportant un DATAMATRIX (QR Code) : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>



Chèque vacances

- À adresser au Service de Gestion Comptable (SGC) de Bourgoin-Jallieu avec le coupon de la facture (adresse indiquée sur votre facture)



Chèque bancaire ou postal

- Libellé à l'ordre du Trésor Public et envoyé par courrier postal au SGC de Bourgoin-Jallieu avec le coupon de la facture (adresse indiquée sur votre facture)

BESOIN D'AIDE ?

Si vous avez des questions ou souhaitez être accompagnés dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter : accueil.mdh@mairie-ida.com 04 74 27 83 61